

Les primes de Toulouse Métropole

1 LA PRIME VÉHICULE + PROPRE

Cette prime a pour but de vous aider à remplacer votre véhicule polluant par un véhicule plus propre; par le remplacement, l'achat ou la location d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Elle s'adresse aux :

- 1 Particuliers résident sur l'une des 37 communes de Toulouse Métropole et dont le revenu fiscal est en-dessous du seuil de 35 052€ par part.
- 2 Entreprises et associations de moins de 50 salariés, domiciliées et ayant leur activité sur l'une des 37 communes de Toulouse.

Les professionnels et associations peuvent bénéficier des subventions jusqu'à atteindre le premier des deux plafonds suivants :

- 3 véhicules subventionnés (remplacement, location ou changement de motorisation)
- 20 000€ de subventions

Conditions pour bénéficier de l'aide en tant que professionnel :

- Être propriétaire d'un véhicule polluant certifié Crit'Air non classé/5/4 à détruire et à remplacer (achat ou location) par un véhicule peu émissif de la même catégorie.
- Le changement de motorisation doit être opéré par un professionnel et avec un kit de conversion homologué.
- Le véhicule doit être immatriculé en France dans une série définitive.
- Le montant de l'aide s'élève à 40% du montant HT plafonné selon le type de véhicule et le revenu de référence.

	VL ou VUL dont le PTAC < 2,5T	VUL dont le 2,5T < PTAC < 3,5T	PL (PTAC < 7T)	PL (PTAC > 7T) et Autocar
Véhicule neuf	4 000 €	6 000 €	8 000 €	10 000 €
Véhicule d'occasion	2 700 €	4 000 €	5 300 €	6 600 €
Changement de motorisation	2 000 €	4 000 €	4 000 €	/

Les primes de Toulouse Métropole sont cumulables avec les autres aides publiques :

- La Prime à la Conversion de l'Etat
- Le Bonus Ecologique de l'Etat (allant jusqu'à 7 000€ pour l'achat d'une véhicule neuf électrique, hybride rechargeable ou hydrogène).

Pour en faire la demande se rendre sur : [Démarches en ligne - Toulouse Métropole - Accueil \(toulouse-metropole.fr\)](https://www.toulouse-metropole.fr/missions/environnement/qualite-de-l-air/prime-vehicule)

Plus d'info sur : <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/environnement/qualite-de-l-air/prime-vehicule>

2 LA PRIME VÉLO

La prime vélo est une aide à l'achat, la location ou la transformation d'un vélo.

Elle s'adresse aux :

- 1 Particuliers résident sur l'une des 37 communes de Toulouse Métropole et dont le revenu fiscal est en-dessous du seuil de 35 052€ par part.
- 2 Entreprises et associations de moins de 50 salariés, domiciliées et ayant leur activité sur l'une des 37 communes de Toulouse.

Elle permet pour les professionnels :

- L'achat d'un vélo classique ou pliable.
- L'achat d'un vélo d'assistance électrique ou la transformation d'un vélo classique en vélo à assistance électrique (une homologation sera à fournir).
- La location de longue durée de vélos cargo / triporteur / remorque avec ou sans assistance électrique.

Le montant de l'aide s'élève à 40% du montant HT plafonné selon de le type de vélo et le revenu de référence.

	Achat ou location longue durée vélo cargo/triporteur/remorque vélo sans assistance électrique neuf ou d'occasion	Achat ou location longue durée vélo cargo/triporteur/remorque vélo avec assistance électrique neuf ou d'occasion
Montant maximal de l'aide	500 €	1 000 €

Il est possible de subventionner jusqu'à trois vélos grâce à ce dispositif.

Les primes de Toulouse Métropole sont cumulables avec d'autres aides :

- Le Bonus Vélo à Assistance Electrique de l'Etat.
- L'Eco-chèque Mobilité – Achat d'un Vélo à Assistance Electrique de la Région Occitanie.
- L'Eco-chèque Mobilités – Bonus Forfait Mobilités Durables de la Région Occitanie.

Pour en faire la demande se rendre sur : [Démarches en ligne - Toulouse Métropole - Accueil \(toulouse-metropole.fr\)](https://www.toulouse-metropole.fr/missions/environnement/qualite-de-l-air/prime-vehicule)

Plus d'info sur : <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/environnement/qualite-de-l-air/prime-vehicule>

**JE ME RENSEIGNE
 SUR LA ZFE**

JE REPOND AU SONDAGE